



PROCES VERBAL

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 10 SEPTEMBRE 2024 A 20H00 EN MAIRIE

Les membres du Conseil Municipal se sont réunis en mairie sur la convocation qui leur a été adressée par le maire le 4 septembre 2024, conformément aux articles L. 2121-10 et L. 2122-8 du Code général des collectivités territoriales.

Etaient présents : COUDERC Eric, Maire, GIRARDEAU Nadia, BREBION Benoit, CADORET Nadia, FELDFEBEL Dominique, HERSANT Marie-Noëlle, JADEAU Valérie, Adjoint, BERTRAND Endy, BOISSINOT Jérôme, BOUSSEAU Vincent, CHALMEL Florence, CREPIN Cédric, FERCHAUD Marie-Paule, FORGET-GAGEOT Florence, GILBERT Philippe, MORISSET Marie-Paule, PERRAULT Christophe, REMIGEREAU Elodie, RENOUE Sarah, ROUX Jean-François, Conseillers Municipaux

Absents représentés : PICHON Daniel, Adjoint ayant donné procuration à CHALMEL Florence, Conseiller
JADEAU Valérie Adjoint ayant donné procuration à, GIRARDEAU Nadia Adjoint

Absents excusés : GUIMBRETIERE Sylvain, VALTAT Karine, conseillers municipaux

Absents : DROUET Céline, GABARD Bruno

Nbre de conseillers en exercice : 25

Présents : 19 Procurations : 2 Excusés : 2 Absents : 2 Votants : 21

La majorité des membres du Conseil Municipal en exercice étant présente, le quorum est atteint, le Conseil Municipal peut délibérer

Secrétaire de séance : CADORET Nadia

➔ *En début de conseil municipal a lieu la remise officielle par Bernard Raymond de la lithographie de Saint-Laurent vu à vol d'oiseau.*

- Le Procès-Verbal du Conseil Municipal de la séance du 1er juillet 2024 est approuvé à l'unanimité sans observation.

ORDRE DU JOUR

I DECISIONS DU MAIRE DANS LE CADRE DES DELEGATIONS ACCORDEES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL

1. Déclarations d'intention d'aliéner
2. Autres décisions du Maire entrant dans les délégations

II FINANCES

1. Tarifs salles communales 2025 – Ajout vidéoprojecteur Foyer des sports
2. Mise à disposition des installations sportives à l'institution Saint Gabriel – Convention avec le département et avenant avec la Région – Année scolaire 2023/2024

III MARCHES PUBLICS

1. Travaux de restauration salle de l'Ilot suite sinistre – Attribution des lots et autorisation de Monsieur le Maire à signer les marchés
2. Pont Eiffel – Proposition CEREMA pour mission MO

IV LOTISSEMENT

1. Lotissement éco-quartier – Avenant au bail emphytéotique passé avec Vendée Habitat

V INTERCOMMUNALITE

1. Révision Libre Attribution Compensation – Attribution Compensation d'Investissement 2023
2. Communauté de Communes du Pays de Mortagne – Mise en place d'une convention de partenariat pour l'évènement « Animation Enfance et Famille »

VI RESSOURCES HUMAINES

1. Modification du tableau des effectifs

VII QUESTIONS DIVERSES

I DECISIONS DU MAIRE DANS LE CADRE DES DELEGATIONS ACCORDEES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL

1. Déclarations d'Intention d'aliéner

Non exercice du droit de préemption urbain pour les dossiers ci-dessous :

- Bâti sur terrain – C 1048, C 1049, C 1050 – superficie 1000 m² - appartenant à Association Chemin de Fer de la Vendée – 5 rue du Monte Vite
- Bâti sur terrain – AH 28 et AH 630 – superficie 370 m² - appartenant à M. GUILLOTEAU Guillaume – 16 rue de la Bachellerie
- Bâti sur terrain – AB 119 – superficie 247 m² - appartenant à M. RETAILLEAU Jean-Claude – Charruau
- Bâti sur terrain – AH 523-superficie 747 m²-appartenant à M. ROUSSEAU Jean-21 rue Monseigneur Cazaux
- Bâti sur terrain – AH 664 et AH 667-superficie totale 270 m²-appartenant à Mme EMERIT Adeline – 48 rue de la Caillère
- Bâti sur terrain – AD 245 – superficie 848 m² - appartenant à M. SCI GATONO – 14 bd de la Rochejaquelein

2. Autres décisions du Maire entrant dans les délégations

Commune

DATES SIGNATURE	LIEUX	OBJETS/TRAVAUX	ENTREPRISES	MONTANTS TTC
08/07/2024	Voiries diverses	Point à Temps Automatique 2024	CHOLET TP	10 884,00 €
08/07/2024	Salle de l'Ilot	Mission MO travaux réfection suite sinistre toiture	EXEPLAN	23 851,69 €
08/07/2024	Médiathèque	Boîte retour et chariot	WF EDUCATION	5 439,62 €
11/07/2024	Salle de l'Ilot	Mission SPS travaux réfection suite sinistre toiture	BUREAU VERITAS	1 368,00 €
11/07/2024	Clef des Sports	Réparation après visite expert suite infiltration	COUTANT ALAIN SARL	5 723,40 €
12/07/2024	Clef des Sports	Peinture réparation après visite expert suite infiltrations	LAURENT MICHEL	3 108,72 €
16/07/2024	Ateliers municipaux	Remplacement portail sectionnel et porte vitrée suite vol aux ateliers	BORE SUPIOT	20 048,91 €
16/07/2024	Ateliers municipaux	Remplacement 2 souffleurs et 1 débroussailleuse suite vol aux ateliers	YANNICK MOTOCULTURE	2 907,21 €
18/07/2024	Basilique	Restauration tableau 'Assomption Vierge Marie'	BUTI PATRICK	13 572,00 €
26/07/2024	La Grange	Remplacement 7 têtes de panne	MENUISERIE DE LA SEVRE	2 272,80 €
26/07/2024	Voiries diverses	Programme voirie 2024	CHARIER TP	8 968,92 €
22/08/2024	La Grange	Rénovation couverture tuile	OGERON	1 154,53 €
22/08/2024	Foyer des sports	Enseignes GMM	OBC IMPRESSION	2 521,15 €
22/08/2024	Clef des Sports	Migration automate chauffage	ESME SOLUTIONS	3 409,98 €
23/08/2024	-	Impression brochures Semaine sans TV	IMPRIMERIE DU BOCAGE	1 461,60 €
23/08/2024	-	Impression bulletins septembre 2024	IMPRIMERIE DU BOCAGE	2 737,90 €
29/08/2024	Rue Sèvre Noire	Effacement réseau électrique	SYDEV	64 161,00 €
29/08/2024	Rue Sèvre Noire	Travaux EP	SYDEV	9 590,00 €
29/08/2024	Voiries diverses	EP - Remplacement boules 1ère génération	SYDEV	18 920,00 €
29/08/2024	Rue Jean Yole	Eclairage Public	SYDEV	7 606,00 €
30/08/2024	Complexe sportif	Matériel tour de chronométrage	WELDOM QUINCAILLERIE DU BOCAGE	1 636,31 €

Lotissement LA MONTAGNE

31/08/2024	Lotissement	Evacuation gravats rocher sentier	DUBREUIL TP	1 635,60 €
------------	-------------	-----------------------------------	-------------	------------

II FINANCES

1. Tarifs salles communales 2025 – Ajout vidéoprojecteur Foyer des sports

33-2024 TARIFS DES SALLES COMMUNALES 2025 – AJOUT VIDEOPROJECTEUR FOYER DES SPORTS

Suite à une forte demande des utilisateurs du foyer des sports, un vidéo projecteur vient d'être installé dans la salle. Il est proposé de fixer le tarif de location du nouveau vidéoprojecteur + mini-sono avec micro au prix de 40 € avec une caution de 200 € à verser.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n° 25-2024 du 21 mai 2024 approuvant les tarifs des salles communales 2025 ;

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants ;

Le conseil municipal,

→ APPROUVE pour la salle du foyer des sports l'ajout d'un nouveau tarif de location pour le vidéoprojecteur + mini-sono avec micro au prix de 40 €, avec versement d'une caution de 200 €, à compter du 01/10/2024.

→ CHARGE Monsieur le Maire de l'application de la présente décision et l'AUTORISE à signer tout document s'y rapportant.

2. Mise à disposition des installations sportives à l'institution Saint Gabriel – Convention avec le département et avenant avec la Région – Année scolaire 2023/2024

34-2024 MISE A DISPOSITION DES INSTALLATIONS SPORTIVES A L'INSTITUTION SAINT GABRIEL – CONVENTION AVEC LE DEPARTEMENT ET AVENANT AVEC LA REGION - ANNEE SCOLAIRE 2023/2024

Par convention en date du 24 février 2015, la commune de Saint Laurent sur Sèvre s'est engagée auprès du Conseil Général de la Vendée à mettre à disposition des collèges publics et privés de la Vendée, les équipements sportifs communaux.

Une convention avait alors été passée avec le collège Saint Gabriel afin de constater cette mise à disposition à titre onéreuse. Il convient, comme chaque année, de passer une nouvelle convention avec l'établissement adoptant les tarifs fixés par le Conseil Départemental pour l'année scolaire comme ci-dessous :

Collège (tarifs sur année scolaire)

	Tarifs département Année scolaire 2023/2024
Salle omnisport	11,11 €/h
Salle de danse	5,25 €/h
Piste athlétisme	10,11 €/h
Terrain stabilisé	10,11 €/h
Terrain en herbe	10,11 €/h

Il convient également de prendre un nouvel avenant, à la convention d'utilisation tripartite (Région – Commune – établissement) prenant effet à compter du 1^{er} janvier 2019, portant également sur les dispositions tarifaires. Les tarifs sont réévalués par la Région des Pays de la Loire pour l'année civile. Il y a donc deux tarifications appliquées.

Lycée (tarifs sur année civile)

Année scolaire 2023/2024	
1 ^{er} trimestre 2023	
Tarifs région année 2023	
Salle omnisport	12,11 €/h
Salle de danse	5,73 €/h
Piste athlétisme	11,01 €/h
Terrain stabilisé	11,01 €/h
Terrain en herbe	11,01 €/h
2 ^{ème} et 3 ^{ème} trimestres 2024	
Tarifs région année 2024	
Salle omnisport	12,93 €/h
Salle de danse	6,11 €/h
Piste athlétisme	11,75 €/h
Terrain stabilisé	11,75 €/h
Terrain en herbe	11,75 €/h

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les projets de convention avec le Département et avenant avec la Région déposés sur le bureau,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des suffrages exprimés,

- ➔ **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les convention et avenant avec le Département et la Région dans le cadre de la mise à disposition des installations sportives communales et dans les conditions énoncées ci-dessus pour l'année 2023-2024.
- ➔ **CHARGE** Monsieur le Maire de l'application de la présente décision et notamment à émettre les titres correspondants à ces recettes.

III MARCHES PUBLICS

1. Travaux de restauration salle de l'Ilot suite sinistre – Attribution des lots et autorisation de Monsieur le Maire à signer les marchés

35-2024 TRAVAUX DE RESTAURATION SALLE DE L'ILOT SUITE SINISTRE – ATTRIBUTION DES LOTS ET AUTORISATION DE MONSIEUR LE MAIRE A SIGNER LES MARCHES

Une consultation a été lancée le 17 juin 2024 pour les travaux relatifs à la réfection de la salle de l'Ilot après sinistre de la toiture. Un avis d'appel public à la concurrence a été publié dans le journal d'annonces légales Ouest France le 17 juin 2024, ainsi que sur le profil acheteur : <https://www.marches-securises.fr> avec une date limite de remise des offres fixée au 9 juillet 2024, à 12h 00. Le dossier de consultation a également été mis en ligne sur cette même plateforme.

A l'ouverture des plis le lot n° 3 Couverture a été déclaré infructueux suite à l'absence d'offres. Une nouvelle consultation a été donc été lancée pour ce lot. Un avis d'appel public à la concurrence a été publié dans le journal d'annonces légales Ouest France le 22 juillet 2024, ainsi que sur le profil acheteur <https://www.marches-securises.fr> avec une date limite de remise des plis fixée au 2 septembre 2024, à 12h 00. Le dossier de consultation a également été mis en ligne sur cette même plateforme

Après analyse des offres par l'agence EXEPLAN, maître d'œuvre, les entreprises ayant déposé les offres économiquement les plus avantageuses sont les suivantes :

LOT	DESIGNATION DU LOT	CANDIDAT	VILLE	OFFRE DE BASE HT	OFFRE DE BASE TTC
LOT 01	GROS-ŒUVRE	SARL MAUDET	SAINT LAURENT SUR SEVRE	13 118,60 €	15 742,32 €
LOT 02	CHARPENTE BOIS	SCOP GUERIN BREMAUD	BEAUREPAIRE	34 955,52 €	41 946,62 €
LOT 03	COUVERTURE	OUEST COUVERTURE	BRESSUIRE	20 938,11 €	25 125,73 €
LOT 04	FAUX PLAFONDS	PICHAUD VINET	MONTAIGU	11 690,00 €	14 028,00 €
LOT 05	PEINTURE	MERLET DECO	CERIZAY	3 948,48 €	4 738,18 €
LOT 06	ELECTRICITE	MBR ENERGIES	LA SEGUINIÈRE	3 200,00 €	3 840,00 €
Total				87 850,71 €	105 420,85 €

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L. 2122-21,
Vu les articles R. 2123-1, R. 2131-12 et L. 2123-1 du Code de la commande publique,
Vu le rapport d'analyse des offres,

APRES EN AVOIR DELIBERE, à l'unanimité, le conseil municipal

→ DECIDE d'attribuer les marchés aux entreprises suivantes :

LOT	DESIGNATION DU LOT	CANDIDAT	VILLE	OFFRE DE BASE HT	OFFRE DE BASE TTC
LOT 01	GROS-ŒUVRE	SARL MAUDET	SAINT LAURENT SUR SEVRE	13 118,60 €	15 742,32 €
LOT 02	CHARPENTE BOIS	SCOP GUERIN BREMAUD	BEAUREPAIRE	34 955,52 €	41 946,62 €
LOT 03	COUVERTURE	OUEST COUVERTURE	BRESSUIRE	20 938,11 €	25 125,73 €
LOT 04	FAUX PLAFONDS	PICHAUD VINET	MONTAIGU	11 690,00 €	14 028,00 €
LOT 05	PEINTURE	MERLET DECO	CERIZAY	3 948,48 €	4 738,18 €
LOT 06	ELECTRICITE	MBR ENERGIES	LA SEGUINIÈRE	3 200,00 €	3 840,00 €
Total				87 850,71 €	105 420,85 €

→ AUTORISE M. le Maire à signer et notifier les marchés correspondants avec les entreprises retenues,

→ AUTORISE M. le Maire à prendre et signer tous actes et décisions afférant à l'exécution des présentes,

2. Pont Eiffel – Proposition CEREMA pour mission MO

36-2024 PONT EIFFEL – PROPOSITION DE CEREMA POUR MISSION DE MAITRISE D'OEUVRE

La commune a fait appel au bureau d'études CEREMA pour définir les travaux à réaliser sur le pont avec l'idée d'un allègement des charges permanentes de superstructures, la résolution des problèmes d'étanchéité, la réfection du complexe anti-corrosion et une réflexion sur les garde-corps.

L'étude se décompose selon les phases suivantes :

1. Réunion de démarrage et visite de l'ouvrage ;
2. Reconnaissance de la structure de chaussée, éventuelle dalle et des tôles support ;
3. Analyse du dossier d'ouvrage, à la fois sur la conception, l'entretien, la surveillance et rédaction d'une note de synthèse (avec éventuelles propositions d'investigations complémentaires si nécessaire), incluant les résultats des reconnaissances précitées ;
4. Avant-projet de réparation (APROA) ;
5. Consultation pour le marché de travaux de réparation de l'ouvrage ;
6. Assistance à l'analyse des offres.

Coût : 28 500 € HT et 34 200 € TTC

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
Après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants ;
Le conseil municipal,

→ **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le devis auprès de CEREMA pour un montant de 28 500 € HT et 34 200 € TTC ainsi que toute autre pièce se rapportant à cette affaire.

IV LOTISSEMENTS

1. Lotissement éco-quartier – Avenant au bail emphytéotique passé avec Vendée Habitat

37-2024	LOTISSEMENT ECO-QUARTIER – AVENANT AU BAIL EMPHYTEOTIQUE PASSE AVEC VENDEE HABITAT
---------	--

Le 29 janvier 2014 la commune a signé un bail emphytéotique avec Vendée Habitat pour une durée de 55 ans dans le but de construire des logements locatifs sociaux résidence Le Clos des Acacias.

Vendée Habitat n'ayant pas pour vocation de conserver les voiries et leur entretien, il a été proposé de signer un avenant à ce bail afin de sortir de la résidence les parcelles correspondant aux voiries et espaces verts.

Parcelles concernées par l'avenant au bail :

Section Bg69 : 145 m²

Section Bg70 : 126 m²

Section Bg71 : 133 m²

Section Bg72 : 4 765 m²

Soit un total de 5 169 m² à sortir du domaine privé.

Le conseil municipal a validé cet avenant le 11 juillet 2017 sans incidence financière.

En bureau du 9 mars 2018 Vendée Habitat a également approuvé l'avenant mais avec versement d'une indemnité pour résiliation d'1 € symbolique au profit de Vendée Habitat.

Avant la signature devant notaire il convient de redélibérer.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n° 53-2017 du 11 juillet 2017 validant l'avenant au bail emphytéotique à passer avec Vendée Habitat ;

Vu le projet d'avenant au bail emphytéotique déposé sur le bureau ;

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants ;

Le conseil municipal,

- ➔ **APPROUVE** l'avenant au bail emphytéotique Résidence Le Clos des Acacias à passer avec Vendée Habitat avec versement d'une indemnité d'1 € symbolique pour indemnité pour résiliation.
- ➔ **AUTORISE** Monsieur le Maire à le signer ainsi que tout autre pièce concernant cette affaire.
- ➔ **PRECISE** que cette délibération annule et remplace la délibération n° 53-2017 du 11 juillet 2017.

V INTERCOMMUNALITE

1. Révision Libre Attribution Compensation – Attribution Compensation d'Investissement 2023

38-2024	REVISION LIBRE DE L'ATTRIBUTION DE COMPENSATION SOUS FORME D'ATTRIBUTION DE COMPENSATION D'INVESTISSEMENT 2023
---------	--

Vu, le rapport de la Commission Locale Chargée d'Evaluer les Transferts de Charges en date du 23 octobre 2019 approuvé ;

Vu, la délibération du Conseil de Communauté n°2023-132 du 13 décembre 2023 portant révision libre de l'Attribution de Compensation sous forme d'Attribution de Compensation d'Investissement 2023, et faisant état des dépenses suivantes :

- 1) Imputation du coût des investissements en matière d'assainissement des eaux pluviales réalisés entre le 26 septembre 2020 et le 31 décembre 2021 sous forme d'Attribution de Compensation d'Investissement 2023 :

	Imputation des coûts des travaux d'investissements en matière d'assainissement des eaux pluviales réalisés du 26/09/2020 au 31/12/2021 pour leur intégralité sous forme d'Attribution de Compensation d'investissement
La Gaubretière	14 761,08 €
Les Landes-Genusson	52 685,14 €
Saint-Aubin-des-Ormeaux	143,33 €
Saint-Laurent-sur-Sèvre	30 009,23 €
Saint-Malô-du-Bois	22 310,49 €
Saint-Martin-des-Tilleuls	4 921,88 €
Tiffauges	10 932,16 €
Treize-Vents	2 869,45 €
Chanverrie	121 980,73 €
Total	260 613,49 €

Il est proposé de procéder à la révision libre de l'Attribution de Compensation dans le cadre des dispositions de du 1^{er} du V. de l'article 1609 *nonies* C du Code Général des Impôts (CGI), pour la raison suivante :

1. Pour permettre l'imputation des coûts des investissements en matière d'assainissement des eaux pluviales réalisés entre le 26 septembre 2020 et le 31 décembre 2021 ;

Le conseil municipal, à l'unanimité :

Article 1^{er} : approuve l'imputation du coût des investissements en matière d'assainissement des eaux pluviales réalisés entre le 26 septembre 2020 et le 31 décembre 2021 sous forme d'Attribution de Compensation d'Investissement 2023 concernant la Commune de Saint-Laurent-sur-Sèvre à hauteur de 30 009,23 €.

Article 2 : charge le Maire de notifier la présente délibération au Président de la Communauté de Communes du Pays-de-Mortagne.

Article 3 : charge le Maire de prendre toutes les dispositions nécessaires pour l'exécution de la présente délibération.

2. Communauté de Communes du Pays de Mortagne – Mise en place d'une convention de partenariat pour l'évènement « Animation Enfance et Famille »

39-2024	COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE MORTAGNE – MISE EN PLACE D'UNE CONVENTION DE PARTENARIAT POUR L'EVENEMENT « ANIMATION ENFANCE FAMILLE »
---------	---

La Communauté de Communes, via son service de coordination enfance jeunesse parentalité, met en place des projets intercommunaux que ce soit sur l'enfance, la jeunesse ou la parentalité.

Dans le cadre des actions « parentalité », l'évènement Animation Enfance Famille est programmé chaque année. Il aura lieu cette année du 28 octobre au 23 novembre 2024.

Chaque structure partenaire, propose une animation au cours du mois. Pour mener à bien son animation, elle peut avoir besoin de se doter de fournitures ou matériel d'activité. Afin de simplifier l'organisation de ces animations, chaque structure pourra acheter le matériel nécessaire qu'elle se verra rembourser par la Communauté de Communes grâce à la mise en place d'une convention de partenariat.

Dans ce contexte, les parties se sont rapprochées afin de déterminer les termes et les conditions de leur collaboration. Il convient donc d'établir une convention entre la Communauté de Communes et la Commune et/ou entre la Communauté de Communes et l'association communale en charge de l'animation pour déterminer les modalités de partenariat et de tarification.

Modalités :

Chaque année, la structure notifiera dans la convention le montant des dépenses envisagées (dans la limite maximale définie dans le cadre du projet annuel), elle avancera les dépenses, avant d'être remboursée par la Communauté de Communes sur présentation d'une facture justificative dûment acquittée. On entend par fournitures :

- Papèterie ;
- Matériel de bricolage ;
- Aliments ;
- Décoration ;

Il est proposé au vote du Conseil les modalités pour la mise en place de l'évènement « Animation Enfance Famille ».

Vu le code général des Collectivités territoriales ;

Vu les statuts de la Communauté de Commune ;

Considérant que l'évènement « Animation Enfance Famille » est un projet d'envergure intercommunale, sur des actions parentalité, porté par un collectif de bénévoles de chaque commune ;

Le conseil municipal, à l'unanimité,

Article 1 : AUTORISE la Communauté de Communes à rembourser la commune sur présentation de factures dans la limite de la somme décrite dans la convention en annexe

Article 2 : ADOPTE le projet de convention liée à l'évènement « Animation Enfance Famille » entre la Communauté de Communes et la Commune.

Article 3 : AUTORISE le maire à signer la convention

Article 4 : ANNEXE le projet de convention à la présente délibération.

VI RESSOURCES HUMAINES

1. Modification du tableau des effectifs

40-2024	MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS COMMUNAUX
---------	---

Il est proposé de créer les postes suivants au tableau des effectifs communaux :

- 3 postes d'adjoints d'animation pour la période de 01/09/2024 au 31/08/2025 :
 - Un poste à temps complet
 - Un poste à temps non complet : 340h annualisées
 - Un poste à temps non complet : 204h annualisées
- 1 poste d'adjoint d'animation pour la période de 26/08/2024 au 18/12/2024
 - Un poste à temps non complet à 114h sur la période
- 1 poste d'adjoint d'animation pour la période de 25/06/2024 au 02/08/2024
 - Un poste à temps non complet à 110h sur la période

Vu le Code Général de la Fonction Publique et notamment l'article L.313-1 ;

Vu le tableau des effectifs ;

Le Conseil Municipal ;

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des suffrages exprimés ;

➔ **APPROUVE** la modification du tableau des effectifs communaux ci-dessus.

VII QUESTIONS DIVERSES

A Saint Laurent sur Sèvre, le 10 septembre 2024

Le Maire,
Eric COUDERC



Le Secrétaire de Séance
Nadia CADORET

